

L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE

Accueille et accompagne des personnes adultes handicapées au sein de quatre structures :

- LE CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE CLAIRVIVRE (CRP)
- L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)
- LE FOYER D'HEBERGEMENT (FH)
- LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPEES (SAMSAH)

POUR EN SAVOIR PLUS

LE SITE : www.epd.clairvivre.fr

FOCUS SUR :

LE CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE CLAIRVIVRE (CRP)

Accueil de personnes reconnues « travailleur handicapé » (RQTH), dont les personnes présentant un trouble psychique, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Grâce à un ensemble de dispositifs variés, chaque individu peut suivre un parcours adapté en adéquation avec son projet de vie.

2 Pôles distincts :

- DAOP : Dispositif d'accompagnement à l'orientation professionnelle
- Pôles de formations certifiantes :
26 parcours – 300 personnes accueillies – 30 formations

POUR EN SAVOIR PLUS :

LE SITE DU CRP : www.crp-clairvivre.fr

CONTACT : **05 53 62 23 24**